Certificat de Qualification Professionnelle

Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels

Janvier 2016

(3ème édition)

ANFA
SERVICES DE L'AUTOMOBILE
ET DE LA MOBILITÉ

RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle

"MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS"

Inscription RNCP :

Mode d'accès :
Formation continue salariés, contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi, POEC et hors POEC et VAE

Numéro CPF : 130297

CPN : Janvier 2016
Dépôt légal : Mai 2016
Edition : 3ème édition

SOMMAIRE RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle

Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels

- Préambule 1
- Organisation des référentiels 3
- Informations sur le référentiel CQP 5

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- Extrait de la fiche de qualification RNQSA 9
- Interface activités / unités de compétences / blocs de compétences 11

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

- Conditions de certification pour les salariés en formation continue 15
- Conditions de certification pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC 15
- Conditions de certification pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC) 25
- Conditions de certification pour les candidats en VAE 29

REFERENTIEL DE FORMATION

- Cadre de la formation 33
- Parcours de la formation 35

ANNEXES

- Fiche de qualification du RNQSA 39
- Règles générales d'accès à la certification 41

PREAMBULE

1. Le Certificat de Qualification Professionnelle[1]

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Chaque CQP est créé ou rénové par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif CQP[2].

2. L'accès au CQP

Les CQP sont accessibles après un parcours de formation, pour des salariés comme des demandeurs d'emploi, par la voie du contrat de professionnalisation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour l'accès au CQP par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Selon les dispositions de l'accord paritaire national du 20 janvier 2004, complété par l'avenant du 28 avril 2011 et l'avenant 71 du 3 juillet 2014 relatif aux certificats de qualification professionnelle, le dispositif des CQP s'adresse aux personnes suivantes :

- jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance de durée suffisante ;
- salariés de la branche, dans le cadre du congé individuel de formation ;
- salariés de la branche, dans le cadre de l'engagement pris par l'entreprise tel que prévu au 1er alinéa de l'article 3-02 b) ou 3B-02 b) de la convention collective ;
- salariés de la branche, dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue à l'initiative de l'entreprise ou à l'initiative individuelle du salarié, autres que celles visées au tiret précédent ;
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion ;
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile, et notamment publics visés au 3° de l'article L 6325-1 du code du travail.

3. Les organismes préparant au CQP

Les organismes préparant aux CQP font l'objet d'une habilitation délivrée par l'ANFA. Le cahier des charges d'habilitation, disponible sur le site de l'ANFA ou auprès de ses services, en définit les modalités.

[1] Accord paritaire national du 20 janvier 2004 complété par les avenants du 28 avril 2011 et du 3 juillet 2014.
[2] Accord paritaire national du 26 janvier 2011 relatif aux activités et aux missions de l'ANFA.

4. Les enjeux de la rénovation des CQP

Suite à la réforme de la formation professionnelle de 2014, et des accords de branche du 3 juillet 2014, les référentiels des CQP de la branche des services de l'automobile ont fait l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux étaient :

- de favoriser l'accessibilité des CQP en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes (14h, 21h ou 28h), et avec le nombre d'heures acquises chaque année au titre du compte personnel de formation (soit 24h),
- de développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

ORGANISATION DES REFERENTIELS

Le CQP est composé de trois référentiels :

→ Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :

Il décrit les activités, blocs de compétences et unités de compétences. Il est constitué en miroir de la fiche de qualification visée et se décline comme suit :

- le descriptif de l'activité telle que décrite dans la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)
- une interface avec :
  - l'intitulé de la qualification (dénomination de la qualification visée),
  - les unités de compétences associées aux activités. Elles représentent la compétence visée par l'activité et correspondent chacune à la plus petite unité pouvant faire l'objet d'une reconnaissance certificative,
  - les unités de compétences sont regroupées de façon cohérente et homogène dans des blocs de compétences.

→ Un référentiel de certification :

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, figure en annexe de ce référentiel.

Pour compléter ce document, ce référentiel contient un référentiel de certification qui décrit les cas spécifiques de certification de ce CQP pour chacune des voies d'accès.

Pour la formation continue : Il précise les savoirs associés exigés pour l'obtention de chaque unité de compétences constitutive des blocs et donc du CQP. Ces deux éléments sont réunis sous le terme de savoirs associés.
Il indique aussi, le cas échéant, les situations particulières qui dérogent aux règles générales d'accès à la certification.

Pour les Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC), l'évaluation se fera par bloc de compétences, sur la base des savoirs associés.

Pour les contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi (hors POEC), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation et décrit les modalités d'évaluation (questionnaire, mise en situation, étude de cas…).

Pour la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation.

→ Un référentiel de formation :

Conformément aux accords paritaires, il précise pour les contrats de professionnalisation la durée de la formation et ses caractéristiques.

Les objectifs et contenus de formation préconisés ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

INFORMATIONS SUR LE REFERENTIEL CQP

Le référentiel du CQP "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels" a été **validé par la CPN de Janvier 2016.** Il remplace la précédente version du référentiel datant de Juin 2013.

Les ***principales modifications*** portent sur les éléments suivants :

- Une identification des compétences sous la forme de blocs et unités
- La prise en compte des évolutions métier et technologiques
- La prise en compte dans les contenus de formation des spécificités liées au bus et cars
- Une ouverture des voies d'accès candidats en contrat de professionnalisation et aux demandeurs d'emploi.
- Les modalités d'évaluation pour les candidats salariés en formation continue ou demandeurs d'emploi dans le cadre de POEC
  - Les compétences sont évaluées par un outil d'évaluation mis à disposition par l'organisme évaluateur habilité par l'ANFA

Il est **applicable** par tous les organismes de formation habilités par les services de l'ANFA à partir de Janvier 2016.

Ce référentiel prévoit **l'accès du CQP "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels"** par :

- La formation continue pour les salariés
- La formation pour les demandeurs d'emploi
- La formation dans le cadre du contrat de professionnalisation
- La validation des acquis de l'expérience

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels"

→ → →

MECANICIEN DE MAINTENANCE VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

(Extrait de la fiche de qualification A.3.1. - RNQSA 2015)

→ **Intitulé de la qualification :**

Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels

→ **Objet de la qualification :**

Réalisation d'activités de maintenance des véhicules et équipements

→ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules.
  Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :

- Utilisation de la documentation technique ;
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage ;
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance

- Établissement de tout document d'atelier utile.

C - Particularités véhicules industriels:

- Préparation des véhicules aux contrôles périodiques (par utilisation de check list)
- Entretien d'équipements spécifiques (hayons / malaxeurs / grues de manutention,…).

CQP MÉCANICIEN DE MAINTENANCE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

ACTIVITES	UNITES DE COMPETENCES	BLOCS DE COMPETENCES
Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules Activités en relation avec l'organisation et la gestion de la maintenance	Contrôler et régler les trains roulants des véhicules utilitaires et industriels Contrôler et remplacer les organes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels Contrôler et remplacer les éléments de systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels Remplacer, réparer et équilibrer des pneumatiques sur matériel poids lourds, bus et car	**Contrôle et remplacement des pièces d'usures des véhicules utilitaires et industriels**
Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules Entretien d'équipements spécifiques (hayons / malaxeurs / grues de manutention…) Activités en relation avec l'organisation et la gestion de la maintenance	Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification et de refroidissement des moteurs des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les opérations d'entretien des liaisons au sol et des systèmes de transmission des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les opérations d'entretien des circuits d'alimentation et de dépollution des moteurs des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les opérations d'entretien des systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les opérations d'entretien des éléments de sécurité, de conforts, et des équipements des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les opérations d'entretien des moteurs des véhicules utilitaires et industriels	**Réalisation de l'entretien périodique des véhicules utilitaires et industriels**
Ensemble des activités techniques Activités en relation avec l'organisation et la gestion de la maintenance	Prévenir les risques électriques sur des équipements selon la réglementation en vigueur Contrôler et remplacer une batterie de démarrage et de servitude (< 60 volts cc)	**Prévention des risques électriques des véhicules utilitaires et industriels**
Préparation des véhicules aux contrôles périodiques (par utilisation de check list)	Procéder à l'identification du véhicule pris en charge (catégorie, réglementation spécifique…) Réaliser les contrôles et mesures des systèmes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les contrôles et mesures des systèmes d'agréments, de sécurité et de confort des véhicules utilitaires et industriels Réaliser les contrôles et mesures des équipements des véhicules utilitaires et industriels	**Réalisation du pré-contrôle technique des véhicules utilitaires et industriels**

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels"

→ → →

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les salariés en formation continue

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des unités de compétences pour les salariés en formation continue.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, pour chacune des unités de compétences constitutives du CQP, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée par l'unité et servant de cadre à l'évaluation.

S'agissant de l'entretien de narration d'activité devant le jury, pour le CQP "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels", il sera d'une durée de 30 minutes maximum et portera sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Réaliser l'entretien courant et périodique des véhicules utilitaires et industriels
- Préparer les véhicules aux contrôles périodiques

Des grilles d'appréciation construites par l'ANFA seront mises à la disposition du jury.

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des blocs de compétences pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, les savoirs associés 0récisant le contour de la compétence visée et servant de cadre à l'évaluation.

L'entretien de narration d'activité devant le jury se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue.

SAVOIRS ASSOCIES AUX UNITES DE COMPETENCES

BLOC DE COMPETENCES : CONTROLE ET REMPLACEMENT DES PIECES D'USURES DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Unité de compétences : Contrôler et régler les trains roulants des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître les différents types de véhicules	Savoir réaliser les contrôles préliminaires
Connaître l'architecture et les angles de géométrie des trains roulants	Savoir mettre en place un banc de géométrie
Connaître les caractéristiques et usures des pneumatiques	Savoir mesurer des valeurs sous caisse
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir réaliser les réglages des trains avant et l'alignement du train arrière dans les tolérances constructeur
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Contrôler et remplacer les organes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître l'architecture et le montage des différents équipements	Savoir remplacer les différents composants des équipements
Connaître les caractéristiques des organes de transmission	Savoir remplacer un élément de la liaison au sol (amortisseurs, rotules, roulements de roues, lames de ressort, coussins de suspension)
Connaître l'architecture et les montages des liaisons au sol	Savoir remplacer un élément de transmission (arbre, demi-arbre, soufflet…)
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Contrôler et remplacer les éléments de systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels	
Connaissances	**Savoir-faire**
Connaître le fonctionnement et les composants d'un système de freinage pneumatique ABS	Savoir contrôler les pressions d'un système de freinage pneumatique
Connaître le principe du système de freinage hydraulique et de son assistance (freinage classique, ABS/ESP)	Savoir contrôler les pressions d'un système de freinage hydraulique
Connaître le fonctionnement et les composants d'un système de freinage EBS	Savoir remplacer l'élément défectueux dans le respect de la procédure
Connaître les différents types de ralentisseurs (moteurs, hydrauliques, électriques etc.)	Savoir lire un schéma de freinage équipé d'EBS, ASR, ESP
Connaître le fonctionnement des ralentisseurs (moteurs, hydrauliques, électriques etc.)	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
Connaître les grandeurs et unités de mesure liées à la mécanique des fluides : pression/débit et les notions liées à la statique : force, couple.	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité	
Connaître les spécificités liées au bus et cars	

Unité de compétences : Remplacer, réparer et équilibrer des pneumatiques sur matériel poids lourd, bus et car	
Connaissances	**Savoir faire**
Connaître les normes et la réglementation pneumatiques du véhicule industriel (européenne et française)	Savoir équilibrer une roue
Connaître les différents types et les caractéristiques d'un pneumatique	Savoir déposer et reposer une roue (préparer l'intervention, mettre en œuvre les conditions de sécurité, identifier le couple de serrage, énumérer les règles de resserrage et de contrôle, respect de la gamme opératoire etc...)
Connaître les différents types de jantes	Savoir démonter et monter un pneu
Connaître les différents types d'usures	Savoir contrôler et réaliser les pressions
Connaître la législation sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement	Savoir organiser son poste de travail
Connaître les outils, équipements, et appareils homologués etc...	Savoir appliquer une démarche qualité dans son activité
Connaître la réglementation en terme de recyclage (filières de récupération, filières de recyclage, etc.)	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
Connaître les différentes techniques de réparation	Savoir identifier une carcasse rechappable
Connaître les évolutions technologiques et innovations en cours liés aux pneumatiques poids lourds, bus et cars	Savoir identifier les produits recyclables
Connaître la documentation technique (documentation ADEME etc.)	Savoir adopter la bonne méthode de réparation d'un pneumatique
	Savoir Identifier le marquage du pneumatique
	Savoir préparer le véhicule pour l'intervention
	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que la réglementation en vigueur
	Savoir réaliser la vulcanisation à froid
	Savoir préparer l'intervention
	Savoir réaliser un contrôle qualité et renseigner les documents afférents

<u>BLOC DE COMPETENCES</u> : REALISATION DE L'ENTRETIEN PERIODIQUE DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification et de refroidissement des moteurs des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître les caractéristiques des lubrifiants	Savoir identifier le véhicule (catégorie, réglementation spécifique)
Connaître les fluides de refroidissement	Savoir réaliser l'entretien du circuit de lubrification moteur
Connaître le principe de fonctionnement du circuit de graissage et de refroidissement	Savoir réaliser l'entretien du circuit de refroidissement moteur
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des liaisons au sol et des systèmes de transmission des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître les éléments d'usure liés à l'entretien périodique	Savoir réaliser le contrôle des organes de la liaison au sol (amortisseurs, rotules, roulements de roues, lames de ressort, coussins de suspension)
Connaître les éléments du système de transmission	Savoir réaliser l'entretien des systèmes de transmission (boite de vitesses et de transfert, cardan, arbres, demi-arbre, soufflets…)
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des circuits d'alimentation et de dépollution des moteurs des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître les circuits de carburant et d'air	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'alimentation en air et en carburant
Connaître le principe de fonctionnement des dispositifs de dépollution	Savoir réaliser l'entretien du dispositif SCR (Sélective Catalytic Réduction)
Connaître les caractéristiques des bougies	Savoir remplacer une bougie d'allumage
Connaître la notion de couple de serrage	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'allumage
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels	
Connaissances	**Savoir faire**
Connaître le principe de fonctionnement du circuit de freinage à air comprimé	Savoir réaliser l'entretien du circuit d'air
Connaître le principe de fonctionnement du circuit de freinage hydraulique	Savoir réaliser l'entretien du système de freinage à air comprimé
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir réaliser l'entretien du système de freinage hydraulique
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des éléments de sécurité, de conforts, et des équipements des véhicules utilitaires et industriels	
Connaissances	**Savoir faire**
Connaître le principe de fonctionnement des systèmes de climatisation	Savoir réaliser l'entretien du circuit de climatisation
Connaître le principe de fonctionnement des chauffages autonomes	Savoir réaliser la maintenance des hayons élévateurs
Connaître le fonctionnement des hayons élévateurs	Savoir réaliser la maintenance des élévateurs pour personnes à mobilité réduite
Connaître le fonctionnement des élévateurs pour personnes à mobilité réduite	Savoir réaliser l'entretien des éléments de visibilité, de sécurité et de confort
Connaître les caractéristiques des éléments de visibilité	Savoir réaliser le contrôle du chauffage autonome
Connaître la réglementation en vigueur de la climatisation	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Réaliser les opérations d'entretien des moteurs des véhicules utilitaires et industriels	
Connaissances	**Savoir faire**
Connaître le principe de fonctionnement des moteurs à combustion	Savoir réaliser le contrôle des jeux aux soupapes
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir réaliser la maintenance des courroies et galets d'accessoires
	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

<u>BLOC DE COMPETENCES</u> : PREVENTION DES RISQUES ELECTRIQUES DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Unité de compétences : Prévenir les risques électriques en fonction de la réglementation en vigueur (visant l'habilitation électrique)

Connaissances	Savoir-faire
Connaître les risques électriques	Savoir analyser les risques électriques
Connaître les différentes zones de risques électriques	Savoir identifier et localiser les différentes zones de risques électriques
Connaître les interventions du personnel averti dans les opérations sur véhicules thermique, électrique et hybride	Savoir Intervenir sur une batterie (pose, dépose, contrôle visuel)
Connaître les différents types de travaux électriques et non électriques	Savoir identifier les différents types de travaux électriques et non électriques
Connaître les différents niveaux d'habilitation	Savoir identifier les différents niveaux d'habilitation
Connaître les EPI (Equipement de protection individuel) et EPC (Equipement de protection collectif)	Savoir contrôler et utiliser les EPI et EPC
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir réaliser une intervention en présence d'une pièce nue sous tension
	Savoir réaliser une consignation / déconsignation
	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Contrôler et remplacer une batterie de démarrage et de servitude (< 60 volts cc)

Connaissances	Savoir-faire
Connaître le principe de fonctionnement des mémoires des calculateurs	Savoir réaliser le contrôle instrumenté d'une batterie
Connaître les caractéristiques d'une batterie (capacité, norme...)	Savoir utiliser un dispositif de sauvegarde des mémoires
Connaître les technologies de batteries	Savoir mettre en œuvre une procédure de branchement/débranchement d'une batterie
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

<u>BLOC DE COMPETENCES</u> : REALISATION DU PRE-CONTROLE TECHNIQUE DES VEHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS

Unité de compétences : Procéder à l'identification du véhicule pris en charge (catégorie, règlementation spécifique …)

Connaissances	Savoir faire
Connaître les différents types de véhicules utilitaires et industriels	Savoir renseigner les documents afférents
Connaître la réglementation en vigueur	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
Connaître la documentation administrative nécessaire au contrôle	
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité	
Connaître les spécificités liées au bus et cars	

Unité de compétences : Réaliser les contrôles et mesures des systèmes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître les points de contrôle des systèmes mécaniques	Savoir réaliser les contrôles du système de freinage
Connaître les caractéristiques des pneumatiques et des jantes	Savoir réaliser les contrôles du système de liaison au sol
Connaître la réglementation sur les pneumatiques	Savoir réaliser les contrôles du système de direction
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir réaliser les contrôles du châssis
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir réaliser la maintenance des courroies et galets d'accessoires
	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps
	Savoir contrôler l'état du pneumatique

Unité de compétences : Réaliser les contrôles et mesures des systèmes d'agréments, de sécurité et de confort des véhicules utilitaires et industriels

Connaissances	Savoir faire
Connaître les points de contrôle des systèmes d'agréments, de sécurité et de conforts	Savoir réaliser les contrôles du système de visibilité
Connaître la réglementation en vigueur ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité	Savoir réaliser les contrôles du système d'éclairage
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir réaliser les contrôles des chauffages autonomes
	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

Unité de compétences : Réaliser les contrôles et mesures des équipements des véhicules utilitaires et industriels	
Connaissances	**Savoir faire**
Connaître les points de contrôle des équipements	Savoir réaliser les contrôles d'un hayon élévateur
Connaître les spécificités liées au bus et cars	Savoir réaliser les contrôles du système des portes
	Savoir réaliser les contrôles de l'élévateur pour personne à mobilité réduite
	Savoir réaliser le contrôle des EAD (Ethylotest Anti-Démarrage)
	Savoir appliquer et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liées à l'intervention
	Savoir utiliser la documentation technique adaptée
	Savoir organiser son poste de travail et gérer son temps

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC)

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) prévoient que chaque référentiel décrive les modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences du CQP visé.

On trouvera donc ci-dessous le descriptif des conditions d'évaluation de chacun des blocs de compétences.

S'agissant de l'entretien devant le jury, celui-ci se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue (cf. page 15).

Pour sa délibération le jury disposera également d'une grille d'appréciation du parcours du candidat en entreprise, renseignée conjointement par le tuteur entreprise et le formateur, suivant la grille proposée par les services de l'ANFA.

Bloc de compétences : Contrôle et remplacement des pièces d'usures des véhicules utilitaires et industriels			
Critères	**Modalités évaluation**	**Durée**	**Evaluateur**
▪ Identification et contrôle de l'ensemble des pièces d'usure du véhicule selon la procédure adaptée ▪ Respect des règles d'hygiène et de sécurité lors de l'intervention ▪ Efficacité de l'intervention (utilisation des outils et matériels adaptés, gestion cohérente du temps et du poste de travail) Selon le cas : ▪ Réglage des trains roulant en utilisant le matériel adapté et selon la procédure adéquate ▪ Remplacement d'un élément des organes mécaniques du véhicule en utilisant le matériel adapté et selon la procédure adéquate ▪ Remplacement d'un élément du système de freinage en utilisant le matériel adapté et selon la procédure adéquate	▪ Une mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un contrôle global des pièces d'usure du véhicule et le réglage/remplacement de 2 pièces d'usure/éléments parmi : - Train roulant - Organe mécanique - Système de freinage *(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)*	**2 heures maximum**	**Formateur de l'organisme de formation**

Bloc de compétences : Réalisation de l'entretien périodique des véhicules utilitaires et industriels			
Critères	**Modalités évaluation**	**Durée**	**Evaluateur**
▪ Recueil des informations utiles ▪ Respect des procédures de remplacement des éléments ▪ Réalisation des opérations d'entretien conformes à la situation (contrôle et mise à niveau) ▪ Respect des règles d'hygiène et de sécurité lors de l'intervention ▪ Efficacité de l'intervention (gestion cohérente du temps et du poste de travail) ▪ Réalisation des opérations préalables à la restitution du véhicule suivant les critères conditionnant la satisfaction du client	▪ Mise en situation de réalisation d'un entretien périodique sur un véhicule industriel (vidange, filtres, contrôles,…) *(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)*	**2 heures maximum**	**Formateur de l'organisme de formation**

Bloc de compétences : Prévenir les risques électriques des véhicules utilitaires et industriels			
Critères	**Modalité d'évaluation**	**Durée**	**Evaluateur**
▪ Identification des procédures de contrôle et de remplacement des batteries de démarrage ▪ Description et identification des outils et matériels adaptés ▪ Enonciation de la réglementation ainsi que des règles d'hygiène et de sécurité ▪ Identification du périmètre d'intervention sur les éléments électriques et connaissance de la technologie des systèmes ▪ Description de la documentation adaptée	▪ Etude de cas sur la prévention des risques électriques, le contrôle et le remplacement d'une batterie de démarrage *(Etude de cas produite selon les consignes de rédaction fournies par l'ANFA)* ▪ A l'issue de l'étude de cas, présentation des résultats via un entretien *(Grille d'évaluation d'entretien fournie par l'ANFA)*	**45 minutes maximum** **15 minutes maximum**	**Formateur de l'organisme de formation**

Bloc de compétences : Réalisation du pré-contrôle technique des véhicules utilitaires et industriels			
Critères	**Modalités évaluation**	**Durée**	**Evaluateur**
▪ Mise en œuvre de la procédure de pré-contrôle de manière méthodique et exhaustive ▪ Réalisation de l'identification du véhicule selon la réglementation en vigueur ▪ Réalisation des contrôles et mesures des systèmes mécaniques selon la procédure adéquate ▪ Réalisation des contrôles et mesures des systèmes d'agrément, de sécurité et de confort du véhicule utilitaire et industriel selon la procédure adéquate ▪ Réalisation des contrôles et mesures des équipements du véhicule utilitaire et industriel selon la procédure adéquate ▪ Identification des risques liés aux dysfonctionnements des différents organes, systèmes ou équipements ▪ Efficacité de l'ensemble des opérations (utilisation des outils et matériels adaptés, gestion cohérente du temps et du poste de travail, respect des règles d'hygiène et de sécurité) ▪ Utilisation de la documentation législative adaptée en vigueur	▪ Mise en situation de mise en œuvre de la procédure du pré-contrôle technique avec vérification de l'ensemble des points de contrôle *(Grille d'évaluation fournie par l'ANFA)*	**3 h 30 maximum**	**Formateur de l'organisme de formation**

CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en VAE

Afin d'obtenir le CQP "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels" le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du CQP (cf. interface page 11).

Le candidat inscrit dans un parcours VAE renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels".

Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum.

Le jury évaluera les candidats, pour chacun des blocs de compétences, selon les critères de validation définis ci-dessous. Une grille de validation et un guide du jury seront fournis par les services de l'ANFA.

Bloc de compétences : Contrôle et remplacement des pièces d'usures des véhicules utilitaires et industriels

- Identification et contrôle de l'ensemble des pièces d'usure du véhicule selon la procédure adaptée
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité lors de l'intervention
- Efficacité de l'intervention (utilisation des outils et matériels adaptés, gestion cohérente du temps et du poste de travail)
- Réglage des trains roulant en utilisant le matériel adapté et selon la procédure adéquate
- Remplacement d'un élément des organes mécaniques du véhicule en utilisant le matériel adapté et selon la procédure adéquate
- Remplacement d'un élément du système de freinage en utilisant le matériel adapté et selon la procédure adéquate

Bloc de compétences : Réalisation de l'entretien périodique des véhicules utilitaires et industriels

- Recueil des informations utiles
- Respect des procédures de remplacement des éléments
- Réalisation des opérations d'entretien conformes à la situation (contrôle et mise à niveau)
- Efficacité de l'intervention (gestion du temps, organisation, respect des règles d'hygiène et de sécurité...)
- Réalisation des opérations préalables à la restitution du véhicule suivant les critères conditionnant la satisfaction du client

Bloc de compétences : Prévention des risques électriques des véhicules utilitaires et industriels
▪ Efficacité de l'ensemble de l'intervention réalisée et adaptée (utilisation des outils et matériels adaptés, gestion cohérente du temps et du poste de travail, respect des règles d'hygiène et de sécurité, contrôle qualité) ▪ Identification du périmètre d'intervention sur les éléments électriques ▪ Réalisation d'une intervention sur un système électrique avec modalités de remplacement des éléments défectueux selon la procédure adaptée ▪ Connaissances des technologies

Bloc de compétences : Réalisation du pré-contrôle technique des véhicules utilitaires et industriels
▪ Mise en œuvre de la procédure de pré-contrôle de manière méthodique et exhaustive ▪ Réalisation de l'identification du véhicule selon la réglementation en vigeur ▪ Réalisation des contrôles et mesures des systèmes mécaniques selon la procédure adéquate ▪ Réalisation des contrôles et mesures des systèmes d'agrément, de sécurité et de confort du véhicule utilitaire et industriel selon la procédure adéquate ▪ Réalisation des contrôles et mesures des équipements du véhicule utilitaire et industriel selon la procédure adéquate ▪ Identification des risques liés aux dysfonctionnements des différents organes, systèmes ou équipements ▪ Efficacité de l'ensemble des opérations (utilisation des outils et matériels adaptés, gestion cohérente du temps et du poste de travail, respect des règles d'hygiène et de sécurité) ▪ Utilisation de la documentation législative adaptée en vigueur

REFERENTIEL DE FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Mécanicien de Maintenance Véhicules Utilitaires et Industriels"

→ → →

CADRE DE LA FORMATION

Conformément aux accords paritaires, ce référentiel de formation est construit pour la préparation au CQP par la voie du contrat de professionnalisation. Il définit notamment les pré-requis conseillés et la durée de formation qui doit être inscrite au contrat.

Les objectifs et contenus de formation ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

S'agissant du cadre de la formation continue, les objectifs et contenus de formation seront déclinés par les organismes de formation à partir des compétences visées et des savoirs associés en lien avec les activités visées et en prenant en compte le niveau des candidats au début du parcours de formation.

→ Caractéristiques de la formation en contrat de professionnalisation

1 - Pré-requis conseillés

- Tout candidat motivé par le métier d'opérateur de maintenance pneumatiques véhicules industriels ayant satisfait aux tests d'aptitude et de motivation proposés par l'organisme de formation.

2 - Durée de formation

Durée minimale et maximale de formation (hors épreuves de certification)	**319 heures minimum** **483 heures maximum**
Durée des épreuves de certification par candidat	**9 heures**
Durée totale minimale et maximale du parcours de formation (incluant les durées des épreuves)	**328 heures minimum** **492 heures maximum**
Modalité de la formation	**Alternance entre l'organisme de formation et l'entreprise dont les activités correspondent aux finalités du C.Q.P.**

PARCOURS	VOLUME HORAIRE PRECONISE
Bloc de compétences : Contrôle et remplacement des pièces d'usures des véhicules utilitaires et industriels	
Contrôler et régler les trains roulants des véhicules utilitaires et industriels	**140 heures**
Contrôler et remplacer les organes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels	
Contrôler et remplacer les éléments de systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels	
Remplacer, réparer et équilibrer des pneumatiques sur matériel poids lourd, bus et car	
Bloc de compétences : Réalisation de l'entretien périodique des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les opérations d'entretien des circuits de lubrification et de refroidissement des moteurs des véhicules utilitaires et industriels	**210 heures**
Réaliser les opérations d'entretien des liaisons au sol et des systèmes de transmission des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les opérations d'entretien des circuits d'alimentation et de dépollution des moteurs des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les opérations d'entretien des systèmes de freinage des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les opérations d'entretien des éléments de sécurité, de conforts, et des équipements des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les opérations d'entretien des moteurs des véhicules utilitaires et industriels	
Bloc de compétences : Prévention des risques électriques des véhicules utilitaires et industriels	
Prévenir les risques électriques sur des équipements en fonction de la réglementation en vigueur	**49 heures**
Contrôler et remplacer une batterie de démarrage et de servitude (< 60 volts cc)	
Bloc de compétences : Réalisation du pré-contrôle technique des véhicules utilitaires et industriels	
Procéder à l'identification du véhicule pris en charge (catégorie, réglementation spécifique…)	**42 heures**
Réaliser les contrôles et mesures des systèmes mécaniques des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les contrôles et mesures des systèmes d'agréments, de sécurité et de confort des véhicules utilitaires et industriels	
Réaliser les contrôles et mesures des équipements des véhicules utilitaires et industriels	

Préparation à l'entretien devant le jury	**7 heures**
Régulation pédagogique	**35 heures**

Temps d'épreuves par candidat	**9 heures**

DUREE TOTALE du parcours de formation (MAXIMUM)	**492 heures**

Les durées attribuées à chacun des blocs sont précisées à titre indicatif, elles pourront être adaptées par les organismes de formation en fonction des profils des candidats (certifications déjà acquises, expérience professionnelle ou personnelle…).

ANNEXES

FICHE DU REPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE *

MÉCANICIEN DE MAINTENANCE AUTOMOBILE
MECANICIEN DE MAINTENANCE VÉHICULES UTILITAIRES ET INDUSTRIELS
MECANICIEN DE MAINTENANCE MOTOCYCLES

1/ Dénominations de la qualification *(selon le cas)* :

Mécanicien de maintenance automobile
Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels
Mécanicien de maintenance motocycles

2/ Objet de la qualification :

Réalisation d'activités :
Cas des V.P. et motocycles
. de maintenance des véhicules.
Cas des véhicules utilitaires et industriels
. de maintenance des véhicules et équipements.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :
- Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules.
  Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessus sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies. Elles peuvent être réglementées et nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
- Pose d'accessoires sur véhicules pré-équipés.

B - Organisation et gestion de la maintenance :

B.1 - Organisation de la maintenance :
- Utilisation de la documentation technique ;
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage ;
- Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de la maintenance
- Établissement de tout document d'atelier utile.

C - Particularités véhicules industriels et motocycles :
Véhicules utilitaires et industriels :
- Préparation des véhicules aux contrôles périodiques (par utilisation de check list) ;
- Entretien d'équipements spécifiques (hayons / malaxeurs / grues de manutention,…).

Secteur motocycles :
- Assemblage, réglage, contrôle et essai de motocycles neufs, visant la préparation à la route ;
- Contrôle et essai des V.O. ;
- Pose d'accessoires sur véhicules prééquipés ou non.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Réalisation d'interventions d'un premier niveau de complexité portant sur :
  . le groupe motopropulseur et organes périphériques,
  . les éléments de liaison au sol,
  . les éléments de sécurité et de confort.
- Conseils d'utilisation à la clientèle ;
- Vente additionnelle de produits et services.

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- Échelons majorés accessibles : 4 / 5
  . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification:

- Soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile (VP, VUI ou motocycles selon le cas) :
  - ***CAP maintenance des véhicules, option A : voitures particulières ou B : véhicules de transport routier ou C : motocycles,***
  - Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels,
  - Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : mécanicien(ne) réparateur(trice) automobile,
  - Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : mécanicien(ne) électricien(ne) automobile,
  - CQP mécanicien de maintenance automobile,
  - CQP mécanicien de maintenance motocycles,
  - CQP mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels.
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
  - mécanicien spécialiste automobile / mécanicien spécialiste motocycle / mécanicien spécialiste VUI (fiche A.6.1),
  - opérateur spécialiste service rapide (fiche A.6.3).
- Transversale
  Voir panorama*

* annexée à la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

Règles générales de certification

Préambule

Depuis le 1er janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF. Les actions éligibles au titre du CPF visent principalement des actions de formation certifiantes notamment le CQP.

Dans la branche des services de l'automobile, plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CQP de la branche. Pour favoriser l'utilisation du CPF et mobiliser son financement pour obtenir un CQP, le dispositif d'accès aux CQP est rénové. Dans cette perspective, les CQP sont constitués de blocs et d'unités de compétences (appelés BC/UC).

Les unités de compétences sont les compétences visées, c'est la traduction des activités de la qualification visée.

Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités qui fait sens et permet de comprendre le lien entre les unités de compétences au sein d'un même bloc.

Introduction

Ces règles générales d'accès à la certification ont pour objectif de :

- viser une simplicité de mise en œuvre ;
- proposer des modalités adaptées aux modèles économiques des dispositifs : rapport qualité / coût optimisé ;
- favoriser l'attractivité des CQP ;
- veiller à la crédibilité des CQP délivrés par la branche des services de l'automobile.

1 Principes

1.1 Le CQP est délivré par un jury paritaire (composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur prioritairement extérieur à l'OF qui a organisé la formation).

1.2 Selon les voies d'accès, les modalités de formation et d'évaluation reposent sur les UC ou les BC :

a. En formation continue, la formation se déroule sur la base des UC. Pour valider une UC, il faut attester de la maîtrise des savoirs associés à l'UC.

b. En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, la formation et la validation se déroulent sur la base des BC. Pour valider et acquérir un BC, la note obtenue doit être égale ou supérieure à 10/20.

c. En VAE, la validation (partielle ou totale) se déroule sur la base des BC.

1.3 Le jury reçoit :

a. Dans le cadre de la formation continue, tous les candidats ayant au moins obtenu 80% des UC du CQP (les 20% d'UC non obtenus ne pouvant constituer un seul et même BC).

b. En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, tous les candidats qu'ils aient ou non acquis l'ensemble des BC.

1.4 La validation d'un BC valide tous les UC qui le composent et réciproquement.

1.5 Les UC et BC sont acquis pendant une durée de 5 ans.

2 Jury CQP

Le jury complète le PV que le candidat ait validé ou non le CQP afin de garantir la traçabilité des résultats.

Le rôle du jury est d'évaluer la maîtrise du métier correspondant au CQP visé, à l'aide de l'entretien avec narration d'activité sur les compétences clefs (appréciation de la maîtrise de la finalité des principales UC du CQP). Les critères d'évaluation spécifiques sont définis dans chaque référentiel CQP.

Dans le cadre de la formation continue
Le candidat se présente pour un entretien devant le jury dès lors qu'il a obtenu au moins 80% des UC constitutives du CQP.

Les candidats ayant moins de 80% des UC ne se présentent pas devant le jury (ils n'obtiennent donc pas le CQP). Cependant, ils gardent le bénéfice des UC et BC acquis pendant une durée de 5 ans. Ils peuvent acquérir les BC ou UC manquants par la FC ou la VAE.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi
Tous les candidats se présentent devant le jury final qu'ils aient ou non validé et acquis l'ensemble des BC constitutifs du CQP. Le jury prendra connaissance, à l'occasion de l'entretien avec narration d'activité, des pièces justifiant les blocs acquis ou non par chaque candidat. Les résultats seront compilés sur le Procès verbal.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

3 Modes d'accès complémentaires

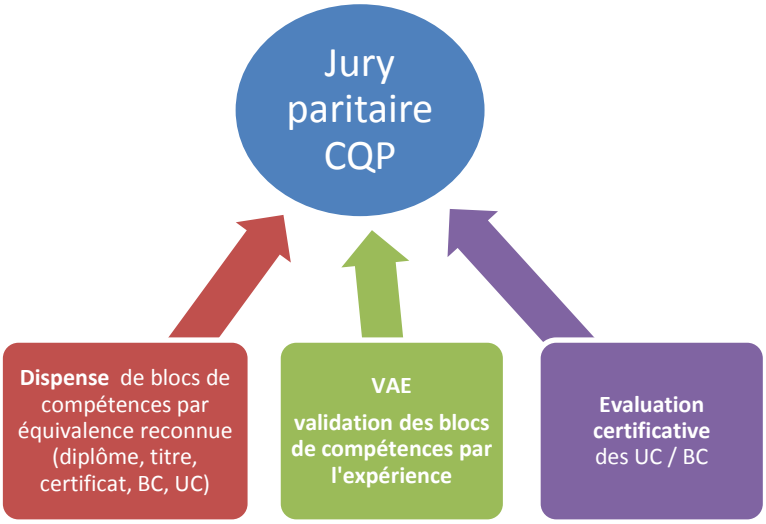

La complémentarité de ces 3 modes d'accès vise à mettre en place un système global d'accès aux CQP.

3.1 Règle de dispense

Une dispense est un droit mais pas une obligation.

Elle s'effectue sur demande du candidat qui cherche à faire valoir ses acquis en vue d'accéder au CQP visé.

La possession, en cours de validité, de diplôme, titre, certificat, BC et UC permet de faire reconnaître, par équivalence, des BC (et donc toutes les UC qui le constituent).

3.2 VAE

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne justifiant d'au moins trois années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par conséquent, cette voie d'accès au CQP n'est pas adaptée au profil des jeunes en contrat de professionnalisation (sauf exception de parcours personnel).

La VAE peut être complémentaire d'une action de formation certifiante pour obtenir un CQP.

L'ANFA en tant que certificateur est garante de l'accès aux CQP de la branche, elle veille à l'information délivrée aux salariés souhaitant s'engager dans une VAE, gère les recevabilités et organise les jurys de validation.

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement d'une durée maximale de 14 heures.

A l'issue d'un entretien obligatoire, s'appuyant sur le dossier de validation constitué par le candidat, l'appréciation des acquis de l'expérience par le jury permet de délivrer le CQP ou, à défaut, certains de ses BC (et donc toutes les UC qui les constituent) reconnus comme maîtrisés.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer, le cas échéant, une mention d'encouragements ou de félicitations.

Les BC acquis sont valables 5 ans à partir de la date de délibération du jury. En cas de validation partielle du CQP visé, le candidat peut se représenter devant le jury après un délai de 6 mois.

3.3 Evaluation certificative

3.3.1 Dans le cadre de la formation continue : évaluation des UC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les UC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les UC non maîtrisées : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les UC maîtrisées : valeur certificative de cette évaluation.

- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise de l'UC (ou des UC) préparée au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des UC.

La validation d'une UC est valable pendant 5 ans.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

3.3.2 Dans le cadre des contrats de professionnalisation : évaluation des BC

L'ANFA fournit aux organismes de formation habilités à mettre en œuvre les CQP en alternance, selon le mode d'évaluation de chaque BC envisagé par le référentiel :

- Une grille d'évaluation (mise en situation/ questionnaire/entretien…)

Et/ou

- Une étude de cas nationale.

Pour certains BC, et lorsque le référentiel le précise, l'organisme de formation habilité à mettre en œuvre les CQP en alternance peut être amené à produire l'exercice d'évaluation d'un BC.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

3.3.3 Dans le cadre des POE : évaluation des BC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les BC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les BC non maîtrisés : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les BC maîtrisés : valeur certificative de cette évaluation.

- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise du BC (ou des BC) préparé au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des BC.

La validation d'un BC est valable pendant 5 ans.

In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.

4 Règles de certification énoncées dans chaque référentiel CQP

Chaque référentiel CQP :

- renvoie aux règles générales de certification ;
- énonce les critères d'évaluation spécifiques des compétences clés appréciés au cours de l'entretien avec narration d'activité.